

catégorie de revenu imposable de \$12,000. Il sera moins avantageux pour les taux marginaux plus élevés, et plus avantageux pour le contribuable à revenu imposable inférieur.

Les députés néo-démocrates jugent le rapport Carter comme le précis de la réforme. Je me demande si l'un d'eux se lèvera pour dire que son parti préconise les propositions du rapport Carter sur le revenu en dividendes. Au cas où ils auraient oublié cela ou d'autres détails du rapport, je me permets de leur rappeler que grâce, à l'effet combiné des recommandations du rapport Carter, relatives à un taux d'impôt uniforme d'environ 50 p. 100 dans le cas des compagnies et un taux maximum de 50 p. 100 dans le cas des particuliers d'une part, et du mode de dégrèvement avec remboursement, là où le dégrèvement excéderait la dette fiscale d'autre part, bien peu d'actionnaires canadiens paieraient de l'impôt sur le revenu des dividendes, et la plupart d'entre eux bénéficieraient sûrement d'un dégrèvement sur d'autres aspects de la dette fiscale, et peut-être même d'un remboursement.

Maintenant, monsieur l'Orateur, en cherchant à obtenir l'accord de tous les partis par la motion détaillée des voies et moyens qui a suscité quelques difficultés à Votre Honneur, le gouvernement visait à assurer à tous les députés tous les renseignements possibles au cours du débat sur le budget. Le ministre des Finances comptait en outre, il l'a dit bien clairement, que les personnes et organismes intéressés profiteraient du congé d'été pour présenter de nouvelles instances au sujet du projet de loi. Cette invitation n'aurait pas eu beaucoup de sens si le gouvernement se proposait de l'ignorer en refusant d'agir conformément à ces recommandations, s'il les jugeait valables. Pourtant, l'invitation a eu un sens puisque le gouvernement a décidé de tenir compte d'un certain nombre d'instances qu'on lui a faites et qu'il en étudie encore un bon nombre d'autres. Je ne voudrais pas préciser quelles sont ces dernières, ne serait-ce que par ce qu'on ne peut en faire une énumération complète et créer ainsi l'impression qu'on a rejeté celles qui n'ont pas été mentionnées. Votre Honneur viendra, en outre, que les amendements que le gouvernement se propose d'apporter à une loi fiscale tombent sous le coup du secret budgétaire.

Je puis donc assurer tous les particuliers et tous les organismes qui ont présenté leur point de vue sur le bill C-259, que leurs mémoires ont été et sont encore sérieusement étudiés, et que de nombreux amendements—j'estime quant à moi qu'il y en aura plus de cent—seront proposés par le gouvernement au comité plénier. Je devrais m'excuser à l'avance auprès de Votre Honneur, et peut-être plus particulièrement auprès du président et du président suppléant du comité, pour le prix qu'il nous faudra payer, sous le rapport de la procédure, en raison de l'admirable flexibilité du gouvernement et de son attitude constamment favorable envers tout commentaire bien fondé et sérieux.

Il appert des discours qu'on a entendus cette semaine, qu'aucun changement important n'est survenu durant l'été ni dans l'attitude favorable que le public a si manifestement montrée à l'égard du budget et de la réforme fiscale, ni dans celle des partis de l'opposition qui n'ont pas également modifié la leur. On a exprimé de l'inquiétude sur des points particuliers. Le gouvernement continue de les étudier. Bien sûr, ils ont été communiqués aux

[M. Mahoney.]

députés de tous les partis. Il ne peut en être question à cette étape du débat et ils doivent attendre l'étude au comité plénier.

• (3.30 p.m.)

J'exhorte donc les oppositionnels à cesser de ressasser leurs discours sur l'exposé budgétaire et à nous laisser arriver au comité afin que nous puissions examiner des points dont on s'inquiète, améliorer le bill par une modification appropriée et faire profiter le Canada et les Canadiens du travail d'une décennie. Et, monsieur l'Orateur, j'espère que tous les députés admettront que le monde des affaires se fiche des subtilités de la procédure parlementaire, mais veut connaître avec certitude, précisément aussitôt que possible, dans quel régime fiscal il fonctionnera à compter de l'an prochain. Bourinot, May et Beauchesne peuvent signifier quelque chose pour une poignée de contribuables mais, pour les autres millions de Canadiens, l'accroissement des abattements fiscaux, les déductions pour les frais de déménagement et d'emploi, les déductions pour garde d'enfants et les dégrèvements voilà ce qui compte. Je le répète, je fais appel à tous les députés: procédons à la tâche de donner au Canada un régime fiscal réformé, meilleur et, pour la grande majorité des Canadiens, des impôts sur le revenu réduits.

**M. H. W. Danforth (Kent-Essex):** Monsieur l'Orateur, ce fut un ravissement que d'écouter le député de Calgary-Sud (M. Mahoney), secrétaire parlementaire du ministre des Finances, qui vient juste de se rasseoir. A son avis, certains des discours de députés de ce côté-ci de la Chambre ont probablement été rédigés par le personnel de recherche. J'admets qu'il nous est parfois nécessaire d'avoir recours à ces doctes personnages pour comprendre certains points précis d'un discours. Après avoir écouté le député, il est impossible de l'accuser d'utiliser les services d'un «nègre» ni de faire la moindre recherche. Déjà connu pour ses exposés ridicules à la Chambre, il a aujourd'hui battu tous les records. Le fatras de statistiques qu'il nous a énumérées, et qui étaient censé servir les desseins du gouvernement, nous conduit à d'étranges conclusions.

Par exemple, il nous a assurés que même malgré la situation grave dans laquelle se trouve le Canada, les Canadiens n'ont, en fait, jamais été aussi heureux. Au cas où nous ne serions pas disposés à le croire, il s'était réservé une échappatoire en déclarant qu'il existait des circonstances atténuantes. Nos concitoyens n'ont jamais aussi bien vécu et tout était sur le point d'aller encore mieux jusqu'au moment où nos voisins du Sud ont imposé la surtaxe. Puis, à l'intention des incrédules, il a ajouté qu'une forte proportion de notre chômage actuel est due à ce qu'un trop grand nombre d'enfants sont nés juste après la guerre. Quiconque est né au cours de cette période aurait peut-être tendance à admettre cette déclaration.

**M. Bell:** M. Nixon n'y est pour rien.

**M. Danforth:** La décision qui a amené mon parti à proposer cet amendement n'a pas été prise à la légère ni par plaisanterie, mais après une étude approfondie du bien-être de nos concitoyens et du climat économique si important pour nous tous. Ce projet de loi revêt une importance vitale. Sous forme de réforme fiscale, il constitue un bouleversement complet. Voilà des années que l'exécution de cette tâche s'impose au Parlement auquel, maintenant, le gouvernement propose ce bill.